

Débat sur la situation financière des Départements Mercredi 2 mars 2016 – 5 minutes

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers collègues,

La loi pour une nouvelle organisation territoriale de la République a consolidé la place du Département dans l'espace rural. Ses missions ont été recentrées en faveur des solidarités humaines et territoriales.

L'action départementale se décline dans de nombreux champs : la cohésion sociale, l'entretien et la modernisation du réseau routier, l'éducation à travers les collèges, le maintien des services publics, le soutien au tissu culturel, sportif et associatif ou encore l'aménagement du territoire notamment sur son volet numérique.

Plus de trente ans après les grandes lois de la décentralisation, le Département a fait ses preuves au service de nos concitoyens et de la vitalité des territoires.

Il est devenu progressivement l'interlocuteur privilégié des communes et des intercommunalités. Il est le garant d'un juste équilibre entre les territoires.

La redéfinition des compétences, issue de la loi NOTRe nous invite aujourd'hui à refonder l'ensemble des politiques publiques départementales.

Aujourd'hui, cependant, comme l'ensemble des Départements de France, le Lot-et-Garonne est confronté à une situation financière sans précédent qui le conduit dans l'impasse budgétaire malgré des ratios de gestion positifs.

En effet, la compensation insuffisante des allocations individuelles de solidarité, couplée à la chute de nos recettes et à la baisse des dotations de l'Etat, entraîne une dégradation accélérée et structurelle des finances des Départements. Elle est particulièrement violente pour les départements les plus pauvres.

À titre d'exemple, en Lot-et-Garonne, l'écart entre nos dépenses sociales et leur insuffisante compensation par l'Etat conduit à une hausse préoccupante du reste à charge pour notre collectivité. Concernant le seul RSA, ce reste à charge était de 2 millions d'euros en 2008, il est de 22 millions en 2015. Au total, sur les trois allocations individuelles de solidarité, ce sont 42 millions d'euros qui ne sont pas compensés par l'Etat en 2015, soit 13% du budget de fonctionnement du Département.

À l'heure où de nombreux Départements préparent leur budget, les annonces du Premier Ministre de jeudi dernier constituent une première réponse à leurs difficultés et vont dans le bon sens. Les propos du Premier Ministre prononcés hier, lors des Questions au Gouvernement, en faveur d'une péréquation horizontale sont également encourageants.

Plusieurs demandes de l'ADF ont été entendues. La recentralisation du RSA ne sera pas financée par les recettes dynamiques que conservent les Départements (DMTO, CVAE), mais par un prélèvement sur leur dotation globale de fonctionnement. Celui-ci devrait prendre en compte la situation de chaque Département, mais aussi l'efficacité de leur politique d'insertion.

Ainsi, les Départements qui parviendront à faire baisser leur nombre d'allocataires du RSA verront alors leurs prélèvements diminuer d'autant.

D'autres points cruciaux seront au centre des négociations à venir avec le gouvernement d'ici fin mars : le calendrier de la réforme tout d'abord et ensuite, bien évidemment, l'année de référence qui devra servir de base pour la renationalisation du RSA.

Cependant, cette recentralisation ne devra pas figer les situations financières difficiles que connaissent certains Départements. Cela reviendrait à les condamner chaque année à résoudre une équation insoluble entre des politiques publiques nécessaires et des ressources insuffisantes ; parce qu'ils ont pendant des années assumé des dépenses qui relèvent de la solidarité nationale et qui auraient dû être mieux compensées en fonction des capacités financières des Départements.

La solution ne réside pas, comme certains l'envisagent aujourd'hui pour le RSA, dans la mise en place de politiques d'exception en fonction des singularités locales. Dans ce cas, nous prendrions le risque de rompre avec le principe républicain d'égalité et d'universalité des droits sociaux.

La recentralisation du financement du RSA devra donc prévoir un mécanisme qui allègera les contributions de certains Départements sur le fondement de critères objectifs et mesurables.

Il est ainsi nécessaire d'identifier les bons indicateurs permettant de mesurer le poids de l'allocation sur le territoire en rapport avec la situation financière globale de la collectivité, sa richesse fiscale et enfin les efforts de rationalisation qu'elle a déjà entrepris.

En d'autres termes, la véritable péréquation qui doit être enfin instaurée devra prendre en considération la structure des ressources des Départements, de leurs dépenses et des disparités fortes qui existent entre eux.

Je forme le vœu que les discussions aboutissent à un compromis acceptable qui préserve la capacité d'action des Départements et fasse ainsi mentir tous les oiseaux de mauvais augure qui prédisent leur disparition imminente. Je sais, Monsieur le Ministre, que vous partagez le même point de vue.

Notre pays et nos territoires rencontrent de grandes difficultés. C'est la raison pour laquelle, plus que jamais, nous devons être animés par l'optimisme de la volonté : être imaginatifs et innovants pour démontrer que le Département reste toujours utile aux populations de nos territoires ruraux.